

Programmes - gov. PROVINCIAL	Résumé	Objectifs et projets	Aide financière	Échéance
Destination durable et action concertée	Mieux ancrer l'offre touristique québécoise dans les communautés et réduire son empreinte environnementale, par des projets structurants menés de manière concertée, de façon à contribuer à : - lutter contre les changements climatiques; augmenter la résilience et la compétitivité des entreprises touristiques; - maximiser l'apport de l'industrie touristique à la vitalité sociale et économique des communautés visitées; - augmenter l'attractivité du Québec et de ses régions.	Le volet 1 est terminé. Les modalités propres au volet 2 seront dévoilées en 2023.	N/D	N/D
Ententes de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT)	L'EPRTNT 2022-2025 vise à renouveler et à bonifier l'offre touristique en région en fonction du Cadre d'intervention 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain, du Plan d'action pour un tourisme responsable et durable 2020-2025 et des priorités des ATR.	Attraits, activités et équipements Structuration de l'offre touristique régionale Hébergement Festivals et événements Études et services-conseils Développement numérique d'une entreprise	Subvention non remboursable Montant variable selon les régions et les catégories de projets admissibles	31 mars 2025
Fonds de développement des entreprises touristiques (FDET)	Comme annoncé dans le budget 2019-2020, le gouvernement du Québec, en partenariat avec Filaction, un fonds de développement, a mis sur pied le Fonds de développement des entreprises touristiques. Ce fonds a pour but de favoriser la réalisation de projets novateurs.	Dépenses en capital (terrain, bâtiment, équipement, etc.) Acquisition de technologies, de logiciels ou progiciels, etc. Fonds de roulement pour aider les entreprises lors de la première année d'exploitation.	Prêt, ou un prêt relais allant de 50 000 \$ à 500 000 \$. Analyse pour les interventions de plus de 500 000\$. La durée maximale des prêts est fixée à 7 ans, sans dépasser la durée de vie du Fonds (novembre 2030).	Novembre 2030
Fonds de financement pour les établissements hôteliers (PADAT volet 2)	Le volet 2 du programme s'inscrit dans une optique de préparation à la relance de l'industrie touristique postpandémie. Ce volet vise l'amélioration de l'état des infrastructures du parc hôtelier et l'ajout d'unités d'hébergement touristique. De plus, ce volet prévoit l'amélioration des équipements et des infrastructures ou leur adaptation pour permettre le respect des mesures sanitaires.	Les projets admissibles incluent la réalisation de travaux de construction ainsi que de rénovation ou de mise à niveau des infrastructures hôtelières.	L'intervention financière disponible est un prêt. Le montant minimal d'une intervention financière pouvant être consentie à l'entreprise est de 100 000 \$. Le montant maximal d'une intervention financière consentie dans le cadre de ce volet du programme pour un même projet est de 5 000 000 \$ et ne pourra excéder plus de 90 % des coûts admissibles des travaux.	31 mars 2023
Programme d'aide aux festivals et événements touristiques	Positionner la destination québécoise sur la scène nationale et internationale. Favoriser le développement des festivals et des événements touristiques dans une approche responsable et durable, et ce, partout au Québec.	Les festivals et les événements touristiques admissibles sont des manifestations publiques : - produites et tenues au Québec; - d'une durée minimale de 3 jours de programmation; organisées en fonction d'une thématique et d'une programmation d'activités; - ayant lieu dans le même endroit (même municipalité) que la ou les éditions précédentes (ne s'applique pas au volet 4 – Événement ponctuel); - qui suscitent un achalandage significatif de visiteurs (excursionnistes et touristes) et qui animent la destination.	Volet 1 : Festivals et événements touristiques majeurs Maximum 1 M\$ Volet 2 : Festivals et événements d'envergure touristique Maximum 750 000\$ Volet 3 : Développement et croissance 30 % des dépenses admissibles du projet, jusqu'à un maximum de 300 000 \$ Volet 4 : Événements ponctuels L'aide financière ne pourra pas excéder	31 mars 2026

Programmes - gouv. PROVINCIAL	Résumé	Objectifs et projets	Aide financière	Échéance
			25 % des dépenses admissibles du projet, jusqu'à un maximum de 750 000 \$;	
Programme d'accessibilité des établissements touristiques (PAET)	Sous la gestion de Kéroul, ce programme a pour objectif de soutenir les entreprises touristiques dans la transformation ou l'amélioration de leurs infrastructures afin de les rendre accessibles ou de bonifier leur offre actuelle.	Établissements d'hébergement touristiques Attraites et activités touristiques Lieux d'accueil et de renseignements touristiques Services touristiques Restaurants	Subvention non remboursable Volet 1: infrastructures et aménagement extérieur Jusqu'à 100 000\$ Volet 2: projet novateur Jusqu'à 50 000\$ Volet 3: projet collectif Jusqu'à 300 000\$	31 mars 2024
Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT)	L'objectif général du programme est de soutenir le développement et la consolidation d'une offre touristique innovante, évolutive et durable pour assurer la pérennité et la compétitivité de l'industrie touristique québécoise.	Le programme n'accepte présentement pas de demande. Les projets admissibles sont ceux liés : - à une construction; - à une reconstruction, démolition d'une infrastructure désuète existante; - à un agrandissement; - à un aménagement intérieur ou extérieur; - à l'adaptation ou à la reconversion; - à l'acquisition ou au remplacement d'équipement; - au déploiement d'une nouvelle expérience touristique.	Subvention non remboursable Taux d'aide maximal: 50 % des coûts admissibles Majoration possible pouvant atteindre 10 % pour les projets répondant à des critères d'écoresponsabilité (donc jusqu'à 60%) Maximum 5 M\$ (incluant bonification écoresponsable, s'il y a lieu. Exception: Max 2 M\$ pour la construction d'un nouvel établissement d'hébergement.	31 mars 2024
Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT volet 1)	Stimuler les investissements privés au profit du renouvellement de l'offre touristique au Québec, permettre d'assurer la croissance des entreprises performantes du secteur touristique du Québec et stimuler l'économie des régions par la création d'emplois, l'augmentation du nombre de visiteurs et l'accroissement des recettes touristiques.	Les projets admissibles pouvant être réalisés en lien avec un attrait ou un équipement touristique sont ceux liés : - à la construction; - à la reconstruction, y compris la démolition d'une infrastructure désuète; - à l'agrandissement; - à l'aménagement intérieur ou extérieur; - à l'adaptation ou à la reconversion; - à l'acquisition ou au remplacement d'équipement; - au déploiement d'une nouvelle expérience touristique.	Montant minimal 150 000\$, maximum 5 M\$. Trois types d'interventions financières sont disponibles : 1- Le prêt; 2- La garantie de prêt (une garantie de remboursement de 70 % au plus sur la perte nette relative à un prêt, une marge de crédit; 3- La subvention, laquelle peut uniquement s'ajouter à un prêt ou à une garantie de prêt consenti pour les projets d'équipements et d'immobilisations de ce programme qui nécessitent des investissements d'au moins 10 M\$.	31 mars 2023
Programme d'appui aux actions régionales (Capitale-Nationale et ville de Lévis)	Le Programme d'appui aux actions régionales (PAAR), doté d'une enveloppe annuelle de 10,2 millions de dollars, vise à soutenir la réalisation de projets qui permettent de favoriser la vitalité	Axe 1 : Soutenir les événements culturels, touristiques et sportifs Axe 2 : Dynamiser les territoires et favoriser la vitalité des communautés dans une perspective de développement durable	Jusqu'à 30% et exceptionnellement, jusqu'à 50% pour un projet unique, non récurrent et à retombées internationales.	Programme annuel

Programmes - gouv. PROVINCIAL	Résumé	Objectifs et projets	Aide financière	Échéance
	des communautés, l'attraction et le rayonnement de la région de la Capitale-Nationale.	Axe 3 : Cibler les enjeux de la Cap-Nationale et de Lévis.		
Programme de soutien au virage numérique des activités, des attractions et des événements touristiques québécois	Événements Attractions Québec (ÉAQ) a obtenu le soutien financier du ministère de l'Économie et de l'Innovation et du ministère du Tourisme pour la mise en place d'un projet de soutien au virage numérique des activités, des attractions et des événements touristiques québécois.	La période d'appel de projets était du 12 avril au 24 mai 2022. Selon la disponibilité des fonds, un autre appel de projets pourrait être annoncé. Ce programme vise à offrir un soutien financier à la réalisation de projets numériques dans le secteur touristique afin d'optimiser la gestion des opérations de l'organisation, d'améliorer l'expérience client ou d'optimiser la conversion par l'usage efficace du marketing numérique.	L'aide maximale octroyée pour un projet individuel est de 60 000 \$. L'aide maximale octroyée pour un projet collectif est de 150 000 \$, jusqu'à 30 000 \$ par entreprise participant au projet collectif.	31 mai 2023
Programme d'innovation touristique	Le gouvernement du Québec, en partenariat avec le MT Lab, un incubateur consacré au tourisme, à la culture, ainsi qu'au divertissement, a mis sur pied le Programme d'innovation touristique. Ce programme vise à répondre aux besoins des entreprises de l'industrie touristique par l'élaboration de solutions concrètes pour : - améliorer leur productivité, leur compétitivité ou leur efficacité; - contrer la pénurie de main-d'œuvre; - favoriser leur virage numérique; - réduire l'empreinte environnementale des activités touristiques.	Rendre plus accessible l'innovation au sein de l'industrie touristique québécoise. Accélérer la réalisation de projets structurants pour rehausser la qualité de l'offre des organisations touristiques. Renforcer le maillage entre le milieu touristique et les entreprises innovantes.	Volet 1 : Appel de propositions pour appuyer le développement de solutions innovantes Jusqu'à 150 000\$ Volet 2 : Soutien à la réalisation des projets et au développement d'entreprises innovantes Volet 3 : Maillage avec les organismes d'innovation régionaux Les conditions d'admissibilité et les modalités financières varient selon les différents volets du programme. Pour rester à l'affût des lancements d'appels de projets et de solutions, consultez le site Web du Mt Lab	31 mars 2026
Programme ESSOR	ESSOR est destiné aux entreprises du Québec et à ses entrepreneurs qui, comme vous, voient loin et cherchent du financement pour: - Accélérer la concrétisation d'un projet d'investissement - Augmenter la productivité de votre entreprise par une transition technologique ou l'acquisition de nouvelles technologies - Réduire l'empreinte environnementale de votre entreprise, notamment par l'adoption de technologies propres - Accroître la présence de votre entreprise québécoise dans les chaînes d'approvisionnement mondiales en vous accompagnant dans des stratégies d'internationalisation.	Le programme ESSOR prévoit des critères d'admissibilités et des modalités d'investissement, selon les quatre volets suivants : Volet 1 : Appui à la concrétisation de projets d'investissement (études de faisabilité et diagnostic numérique, projets liés aux services d'hébergement lorsqu'ils sont rattachés à un projet touristique seulement) Volet 2 : Appui aux projets d'investissement favorisant la productivité et l'expansion des entreprises Volet 3 : Appui aux projets d'investissement favorisant une réduction de l'empreinte environnementale (projets liés aux services d'hébergement lorsqu'ils sont rattachés à un projet touristique seulement) Volet 4 : Appui à l'internationalisation des entreprises	Volet 1: Réalisation d'études de faisabilité et de mise en œuvre d'un plan d'action et d'un plan numérique: jusqu'à 100 000\$ réalisation de diagnostics numériques, plans numériques et plan de mise en œuvre: jusqu'à 20 000\$. Volet 2 et 3: garantie de prêt, projet d'investissement d'au moins 100 000\$ de dépenses admissibles.	31 mars 2024

Programmes – gouv. FÉDÉRAL	Résumé	Objectifs et projets	Aide financière	Échéance
Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine	Le programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine a été créé pour vous aider à célébrer votre communauté, son passé et son présent.	Le Programme permet d’offrir plus d’occasions aux artistes et artisans locaux, aux interprètes du patrimoine ou aux spécialistes de s’engager dans leur communauté dans le cadre de festivals, d’événements et de projets. Il permet aussi aux groupes locaux de célébrer l’histoire et le patrimoine de leur localité.	Le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine offre du financement en vertu de trois volets distincts: Festivals locaux: jusqu'à 200 000\$ Commémorations communautaires: jusqu'à 25 000\$ Fonds des legs: jusqu'à 500 000\$	Varie selon le volet
Expansion des entreprises et productivité	Cette aide financière vise à stimuler l’innovation et la croissance d’une entreprise et peut être accordée à l’une ou l’autre des différentes étapes de son développement. Les projets appuyés, présentés par une PME ou un OBNL, favorisent l’expansion, la productivité et la croissance par l’innovation. Cet appui financier fait partie du programme CERI (Croissance économique régionale par l’innovation). Les principaux secteurs admissibles sont les manufacturiers, la transformation alimentaire, les technologies de l’information et des communications et multimédias et les sciences de la vie.	Principaux secteurs admissibles : - Manufacturiers - Transformation alimentaire - Technologies de l’information et des communications et multimédia - Sciences de la vie D’autres secteurs peuvent aussi être admissibles. Exemple de projets appuyés - Acquisition d’équipements ou de machineries de production et d’infrastructures numériques - Commercialisation et développement des marchés - Gestion des entreprises	Pour les PME Une aide financière pouvant généralement aller jusqu’à 50 % des coûts autorisés; Ce montant est remboursable, sans intérêt. Les remboursements commencent deux ans après la fin du projet. Pour les OBNL Une aide financière non remboursable pouvant généralement aller jusqu’à 90 % des coûts autorisés, mais jusqu’à 50 % des coûts autorisés pour des projets d’immobilisation.	Demandes examinées en continu
Fonds pour l'emploi et la croissance - Québec	Le Fonds pour l’emploi et la croissance offre du financement aux entreprises et aux organisations pour les aider à créer des emplois et à préparer les économies locales à une croissance à long terme. Le Fonds est administré par les agences de développement régional (ADR) du Canada. Au Québec, DEC investit 140M\$ pour aider les créateurs d’emplois et les organisations qui les soutiennent à préparer leurs entreprises pour l’avenir, à renforcer leur résilience et à se préparer à la croissance en les aidant à passer à une économie verte, favorisant ainsi une relance inclusive, améliorant la compétitivité et créant des emplois partout au pays.	Activités qui appuient la transition vers une économie verte; Activités qui favorisent une reprise inclusive; Activités qui préservent la compétitivité du Canada et qui préparent les PME pour l’avenir grâce à l’adoption du numérique.	Les entreprises admissibles pourraient recevoir une contribution remboursable sans intérêts pouvant atteindre 50 % des coûts admissibles. Les organisations à but non lucratif admissibles pourraient recevoir des contributions non remboursables pouvant atteindre 90 % des coûts admissibles. Les bénéficiaires autochtones admissibles pourraient recevoir des contributions non remboursables atteignant 100 % des coûts admissibles.	Demandes examinées en continu
Initiative d'appui aux grands festivals et événements (IAGFE)	L’initiative d’appui aux grands festivals et événements vise à aider les festivals et événements canadiens qui ont été durement touchés par les répercussions économiques de la COVID-19 à adapter et à bonifier leurs activités dans un contexte de relance économique.	Festivals et événements admissibles Grands festivals et événements récurrents dont le revenu annuel est supérieur à 10 M\$.	Les contributions aux organismes à but non lucratif (OBNL) sont généralement non remboursables. Les contributions aux organisations à but lucratif sont généralement remboursables.	31 mars 2024

Programmes – gouv. FÉDÉRAL	Résumé	Objectifs et projets	Aide financière	Échéance
Programme canadien d'adoption du numérique (PCAN)	<p>Obtenez une subvention et des conseils d'experts pour augmenter vos ventes en ligne, réduire vos coûts d'opération, améliorer la gestion de vos stocks, et bien plus encore.</p>	<p>La subvention Développez vos activités commerciales en ligne aide les PME à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire du commerce électronique - augmenter leurs ventes - se doter de logiciels de sécurité - communiquer efficacement avec leurs clients - améliorer leurs activités de marketing à l'aide des médias sociaux - rehausser l'expérience en ligne de leurs clientèles <p>La subvention Améliorez les technologies de votre entreprise aide les PME à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduire leurs frais généraux - accélérer leurs transactions - répondre plus rapidement aux besoins de leurs clientèles - assurer une gestion plus efficace de leurs stocks - améliorer la logistique de leurs chaînes d'approvisionnement 	<p>Développez vos activités commerciales en ligne: jusqu'à 2 400\$</p> <p>Améliorez les technologies de votre entreprise: jusqu'à 15 000\$</p>	<p>Demandes examinées en continu</p>
Programme de financement des petites entreprises du Canada	<p>Le Programme de financement des petites entreprises du Canada aide les petites entreprises à obtenir des prêts auprès d'institutions financières en partageant les risques avec les prêteurs. Des modifications ont été apportées au Programme de financement des petites entreprises du Canada pour réduire les formalités administratives imposées aux petites entreprises et pour accroître leur accès au financement.</p>	<p>Par exemple, vous pouvez utiliser un prêt à terme pour financer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des véhicules commerciaux; - du matériel d'hôtellerie et de restauration; - du matériel informatique, des logiciels et du matériel de télécommunications; - du matériel de production; - des coûts pour l'achat d'une franchise. <p>Les marges de crédit peuvent être utilisées pour payer des coûts liés au fonds de roulement, qui sont des dépenses de fonctionnement pour l'entreprise.</p>	<p>Le montant maximal de prêt pour un emprunteur est de 1,15 million de dollars.</p> <p>Un emprunteur peut obtenir jusqu'à 1 M\$ en prêt à terme, dont un montant maximum de 500000 \$ peut être utilisé pour des améliorations locatives, pour l'amélioration des biens locatifs et pour l'achat ou l'amélioration de matériel neuf ou usagé. De ce montant, un montant maximum de 150000 \$ peut être utilisé pour des biens incorporels ou des coûts liés au fonds de roulement. Jusqu'à un maximum de 150000 \$ pour des marges de crédit.</p>	<p>Demandes examinées en continu</p>